

CCAS DE LA COMMUNE DE GIEVRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET CCAS 2019

Sommaire :

I. Elements de contexte	2
A. Démographie	2
B. Economie.....	2
C. Habitat.....	3
II. Priorites du budget.....	3
III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement.....	3
A. Section de Fonctionnement	3
1. Recettes de fonctionnement	3
2. Dépenses de fonctionnement	3
B. Section d'investissement.....	3
1. Recettes d'investissement.....	3
2. Dépenses d'investissement.....	4
IV. Niveau d'endettement de la collectivité	4

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe aux comptes administratifs et aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville. Le Budget primitif retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2019.

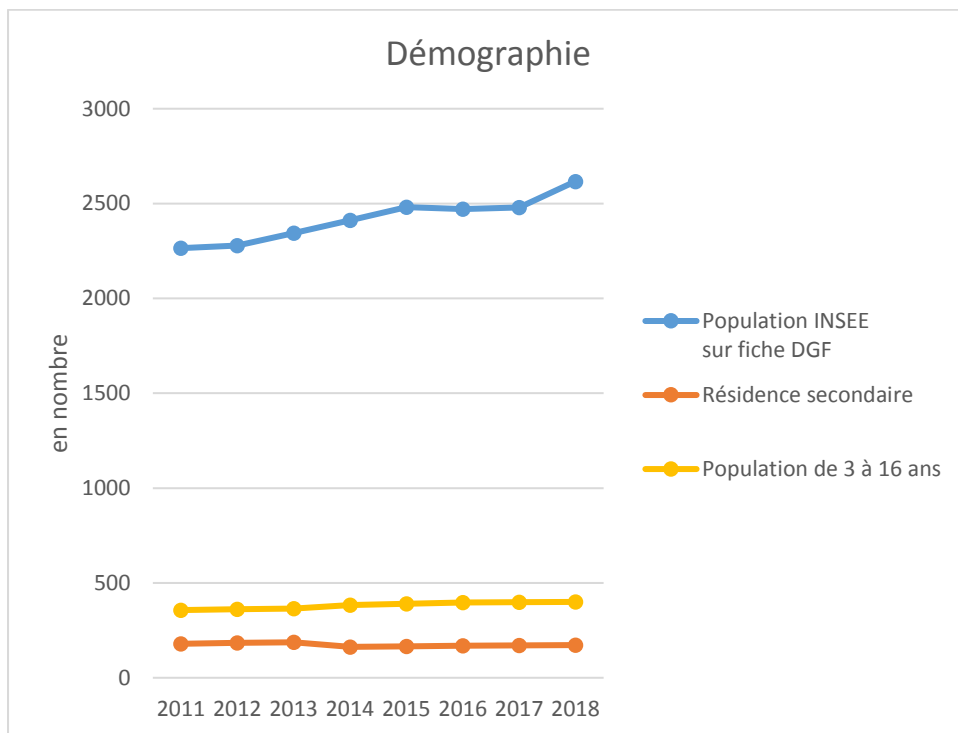
Le budget primitif 2018 a été adopté le 11 avril 2019 par le conseil d'administration. Il se caractérise par un retour mesuré à concours du budget communal (16k€) permettant de maintenir les niveaux d'aides.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Démographie

Une variation progressive et régulière de la population est constatée.

- Une population de 2617 habitants
- Densité moyenne 68,78 habitants / km²
- Une évolution moyenne de population à +2,2 % par an (+0,48% en national)



B. Economie

Sur 1037 personnes dans la tranche active de 15 à 64 ans :

- 66,5 % en activité,
- 33,5 % sans activité professionnelle.

Source : Insee, RP - 2015

Les retraités représentent 30,5 % de la population de 15 ans et plus.

65,2 % des foyers sont non imposés, et le revenu fiscal moyen de référence est de 20 200 €.

Source : DGFP, Impôt sur le revenu 2015 (revenus de 2014) - 2016

C. Habitat

1167 logements pour 906 foyers en 2015 dont :

- 77,6% de résidences principales, 13,2% de résidences secondaires, 9,1 % de logements vacants.
- 6% de logements sociaux.

Source : RPLS - 2015

II. PRIORITES DU BUDGET

L'objectif principal reste de pouvoir accompagner au mieux les personnes dans le besoin aussi bien avec une aide alimentaire, pour les combustibles, l'octroi de secours exceptionnels, qu'une avance permettant de se sortir d'une situation de souffrance.

Le Centre Communal d'Action Sociale organise aussi à l'occasion des fêtes de fin d'année une animation et la remise de colis à destination des aînés.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. Section de Fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Réel	19 943,64	18 000,00	19 162,76
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 943,64		3 162,76
74 - Dotations, subventions et participations	18 000,00	18 000,00	16 000,00
77 - Produits exceptionnels			
TOTAL	19 943,64	18 000,00	19 162,76

2. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	BP 2019
Réel	19 943,64	16 780,88	19 162,76
011 - Charges à caractère général	17 120,00	14 710,84	17 150,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 231,14	697,54	2 012,76
67 - Charges exceptionnelles	1 592,50	1 372,50	
TOTAL	19 943,64	16 780,88	19 162,76

B. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	BP 2019 avec les Restes à Réaliser
Réel	12 627,08	1 546,64	4 833,81
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 580,08		2 753,81
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 500,00		
27 - Autres immobilisations financières	1 547,00	1 546,64	2 080,00
TOTAL	12 627,08	1 546,64	4 833,81

2. Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	BP 2019 avec les Restes à Réaliser
Réel	12 627,08	1 372,91	4 833,81
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 067,00	1 066,66	1 600,00
27 - Autres immobilisations financières	11 560,08	306,25	3 233,81
TOTAL	12 627,08	1 372,91	4 833,81

IV. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

En 2019, le C.C.A.S. n'a pas besoin de recourir à l'emprunt.

Le ratio par habitant qui mesure l'en-cours de la dette est de 2,80 €/habitant pour le C.C.A.S entièrement avancée par le budget communal et destinée aux avances à la population en difficulté.

Fait à Gièvres, le 11 avril 2019



Le Président, Robert MOUGNE